

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 14
Votants : 20
Date de la convocation : 15 octobre 2007



N° 64

L'an deux mille sept et le vingt quatre du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mmes LABORDE, ROMERO, M. OUSSET ; Mmes GARCIA, DE HULLESSEN, M. SAUVAN, Mme CARRETIER, MM BOUISSEREN, MUNOZ, Mmes RAMON BOTONNET, BOUQUET, M. MORENO.

PROCURATIONS : M. CONTE en faveur de M. MUNOZ
M. ALLOUCHE en faveur de Mme ROMERO
M. ROUANET en faveur de M. BOUISSEREN
Mme PETIT en faveur de M. MORENO
M. LE NGUYEN en faveur de M. SAUVAN
Mme FONS VINCENT en faveur de Mme BOTONNET

ABSENTS : M. ELLUL, Mmes ANTOINE, HARO, MM FEVRIER, BOUSQUEL, Mmes PETARD, AZEMAR.

MARCHE NEGOCIE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR LE CLSH

Rapporteur : Monsieur COMBE

La commune de Juvignac a décidé de lancer un marché négocié selon les articles 35-I-5°, 65 et 66 du code des marchés publics «Construction d'un bâtiment pour le CLSH» marché passé après mise en concurrence et publicité.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 Septembre 2007, et a décidé au vu du résultat de l'analyse des offres présentée par le Pouvoir Adjudicateur de poursuivre la négociation pour tous les lots, sauf pour les lots :

- 7 Menuiseries aluminium
- 11 Chauffage, VMC, Climatisation, Plomberie

Ces 2 lots sont déclarés infructueux et la commission décide de relancer ces lots en MAPA (marché à procédure adaptée) selon l'article 27 III 2° du code des marchés publics.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15/10/2007, et a décidé d'attribuer :

- Lot 1 à EUROVIA pour un montant H.T. 40 398,59
- Lot 2 à MIRAS pour un montant H.T. 122 909,70
- Lot 3 à MNH pour un montant H.T. 9 892,58
- Lot 4 à MASSILIA pour un montant H.T. 13 000,00
- Lot 5 à SOPOBAT pour un montant H.T. 14 233,80
- Lot 6 à SOCAMO pour un montant H.T. 18 374,00
- Lot 8 à CARDONNET pour un montant H.T. 52 000,00

- Lot 9 à SLPR pour un montant H.T. 5 632,68
- Lot 10 à MARIN pour un montant H.T. 16 027,05

Le Conseil municipal :

- prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres
- autorise Madame le Maire à signer les marchés ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



The image shows the official seal of the Municipality of Juvignac, Hérault, which is circular and contains a central emblem. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink.

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en préfecture
 le ...31/10/2007...
 et publication
 le ...31/10/2007...